



Les CRS syndiqués ont sauvé la saison mais maintiennent la pression

Publié le 11/07/2012

| SURVEILLANCE DES PLAGES |



Comme à chaque début d'été, les représentants du syndicat UNSA-Police effectuent leur traditionnelle tournée sur la Côte d'Opale pour prendre la température dans les postes de secours. Non sans une certaine satisfaction. Car sans eux, leurs collègues CRS auraient assuré un « service réduit » cette année.

« À l'origine, la direction centrale avait fixé la période de surveillance des plages du 5 juillet au 26 août », rappelle Denis Hurth, représentant du bureau régional Nord. Soit neuf jours de moins que l'an dernier. Le syndicat a donc écrit à tous les maires du littoral et saisi le gouvernement. Le nouveau ministre de l'intérieur, Manuel Valls, a finalement annoncé fin juin que la saison des CRS commencerait le 4 juillet pour s'achever le 3 septembre, soit sensiblement le même nombre de jours qu'en 2011.

Après la douche froide...

Pour l'UNSA-Police, c'est une victoire. Mais ses représentants promettent de maintenir la pression. La douche froide, ils connaissent. Depuis les années 1990, les effectifs des CRS de plage ont été quasiment divisés par deux. Pour la première fois, ils n'ont pas diminué cette année : 468 nageurs sauveteurs se partagent la surveillance du littoral français, dont 42 affectés au Nord - Pas-de-Calais. Mais les CRS y ont laissé des plumes. Ou plutôt des postes de secours : ils ont dû abandonner aux civils la surveillance des plages de Wissant, Ambleteuse, Boulogne, Équihen-Plage... Ailleurs, faute de moyens, ils doivent être épaulés par des volontaires. Le poste de Sainte-Cécile, par exemple, ne compte plus que trois CRS pour onze saisonniers, « Pourtant, les mairies se battent pour garder des CRS, car ils gardent la double casquette de policiers et de sauveteurs », résumait Denis Hurth et son collègue syndiqué Guillaume Jeansou. Reste à savoir si le nouveau gouvernement jouera jusqu'au bout la carte de l'apaisement avec les CRS.

SYLVAIN DELAGE

La Voix Du Nord